



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 08-02-2025 /

Dossier complet le : 08-02-2025 /

N° d'enregistrement : 001346/KK P

1 Intitulé du projet

Augmentation de la capacité de traitement de déchets

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ESKA

Raison sociale

ESKA

N° SIRET

55850281100182

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Ballinger

Prénom(s)

Christophe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société souhaite augmenter sa capacité de recyclage en installant un nouveau bâtiment de traitement des câbles, accueillant une ligne de traitement similaire à celle existante. Les installations existantes seront-elles conservées en l'état.

4.2 Objectifs du projet

Le site ESKA Saint Marcel est spécialisé dans le recyclage de déchets de câbles. La ligne de traitement actuellement en place permet de valoriser 90t/jr de ces déchets.

Le projet vise à augmenter la capacité de traitement du site, et la porter à 164t/jr.

L'objectif est de pouvoir répondre au besoin de traitement des déchets de câbles, avec des perspectives d'augmentation des quantités de câbles à traiter dans les années à venir (remplacement du câblage filaire téléphonique au profit de la fibre, restrictions des règles d'exportation de déchets hors de l'Union Européenne à compter de 2027).

Pour le groupe Derichebourg, le site de Saint Marcel est le plus adapté pour accueillir cette capacité supplémentaire, car il est déjà spécialisé dans le traitement de ce type de déchets, et son emplacement est central et bien connecté pour traiter les câbles collectés sur l'ensemble du territoire français.

Dans un contexte de transition énergétique et de mobilité électrique très consommatrices de matières premières, ce projet contribuera à augmenter l'indépendance de l'Union Européenne en matières premières stratégiques en alimentant notamment les raffineries européennes en

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période d'environ 1an.

- Travaux préparatoires
- Genie civil (fondations, structures, dalles, voie de circulation, facade, couverture, eau pluviale)
- Charpente métallique
- Lot de second oeuvre (électricité, vidéosurveillance, protection incendie, ...)
- Implantation des lignes de traitement

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site ESKA de Saint Marcel est dédié au traitement de déchets de câbles. L'activité exercée restera identique:

- Déchargement et regroupement par catégorie de câbles. Au besoin (déchets reçus non triés), des opérations de tri sont effectuées au moyen d'une grue équipée d'un grappin, ou manuellement;
- Chargement de ligne de broyage à l'aide d'une grue à grappin;
- Broyage des câbles ;
- Séparations des fractions (tri densimétrique, tri magnétique et densificateur)
- Expéditions régulières des catégories de déchets triés vers les filières de traitement retenues.

Les différentes étapes de tri et traitement permettent d'obtenir de la grenaille métallique, utilisable comme matière première secondaire en affinerie.

Au moment du démantèlement, le site sera mis en sécurité selon les prescriptions définies aux articles R512-39-1 et R512-75-1 du code de l'environnement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à permis de construire. Suite à l'étude du dossier cas par cas, s'il n'y a pas nécessité d'une évaluation environnementale, la suite de la procédure ICPE sera un dossier à porter à connaissance selon l'article R181-46-II (annexe)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rubrique ICPE 2791.1: Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2794, 2795 et 2971.	(164, t/jr)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 23 Voie : Rue Louis Alphonse Poitevin

Lieu-dit :

Localité : 23 Rue Louis Alphonse Poitevin 71380 Saint-Marcel

Code postal : 71380 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°52'5"E Lat. : 46°46'6"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Les prescriptions urbanistiques applicables sont celles spécifiques au secteur UXm définies dans le règlement du PLUi du Grand Chalon. La zone d'activités (UX) correspond aux zones

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF les plus proches: -ZNIEFF de type 1 : n°260030201 « Val de SAONE a CHALON-SUR-SAONE » a 200 metres au Nord-Est du site ; -ZNIEFF de type 2: n°260014822 « Val de SAONE de CHALON-SUR-SAONE a TOURNUS » a 200 metres a l'Est.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le parc national le plus proche se situe a 41 km au Nord-Ouest du site.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrete n°71-2024-11-26-00005 approuvant le plan de prevention du bruit dans l'environnement des infrastructures routieres nationales dont le trafic annuel est superieur a 3 millions de vehicules et ferroviaires dont le trafic annuel est superieur a 30000 passages de trains dans le departement de Saone et Loire.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPR inondation de la Saone et des ses effluents Le site est situe en zone bleue, a l'exception d'une bande en limite de propriete nord situe en zone rouge (absence d'exploitation a cet endroit)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI a ete approuve le 18/02/2016. Une modification a ete approuvee le 23/11/2023.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le site est enregistre sous le numero SSD3802012 (BASIAS) pour les activites de l'ancien exploitant SOREBO de demantelement d'epaves et recuperation de matieres metalliques.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone Natura 2000 la plus proche du site est située à 3.3 km au Sud du site, il s'agit de la zone N° FR2600976 (Habitat) : Prairies et forêts inondables du Val de Saône entre Chalon et Tournus et de la basse vallée de la Grosne.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site consomme de l'eau pour les besoins sanitaires du personnel, ainsi que pour les opérations de nettoyage des engins. Avec le projet, la consommation estimée sera de 2500m ³ . Cette eau provient du réseau d'eau potable. La situation de référence de 1985 impliquait une consommation d'eau plus importante de l'ordre de 3000 m ³ .
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le site est déjà connecté au réseau d'eau potable et au réseau d'assainissement de la commune.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe sur un site industriel existant, dans une zone industrielle et commerciale. L'ensemble du site est clôturé empêchant la venue d'espèces. Le bâtiment supplémentaire sera installé sur des sols déjà bétonnés.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La commune de Saint Marcel n'est pas dans le périmètre d'une zone NATURA 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet se situe sur un site industriel existant, déjà artificialisé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Activités industrielles après agrandissement identiques à celles réalisées actuellement. Voir détails dans l'annexe 8 "Porter à connaissance"
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque inondation : site en zone bleue, à l'exception de la bordure en limite de propriété en zone rouge. Projet compatible avec les prescriptions du PPRI. Risque sisme: zone sismicité faible Risque foudre: Nsg 1,04 impact/km²/an (risque foudroiement faible)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le trafic associe aux flux entrant et sortant de dechets sera de l'ordre de 10 camions par jour, ce qui est inferieur a la situation de reference de 27 poids lourds par jour.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Les installations seront sources de bruit,elles seront dans un batiment. Aucun depassement de seuils reglementaires n'est attendu. Absence de majoration de l'impact de reference
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Uniquement eclairage
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet prevoit un nouveau rejet canalise. Les poussieres captees au niveau de la ligne de traitement seront traites par un cyclone et filtres a manches. Les flux emis resteront inferieurs a ceux de la situation de reference.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	Comme actuellement, les eaux pluviales de ruissellement apres traitement sont rejetees au reseau d'assainissement pluvial de la rue Alphonse Poitevin. Les eaux de toiture sont infiltrées sur site avec une cuvette vers le reseau
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Le projet vise à augmenter la capacité de traitement des déchets, par rapport à la situation actuelle (AP du 10/12/2020). Les flux associés de déchets amont et aval sont donc augmentés dans les mêmes proportions. Néanmoins, les capacités et flux de déchets sont moins importants vis à vis de la situation de référence.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les projets existants ou approuvés ont été recherchés via le site de la DREAL Bourgogne-Franche Comté ou sont listés les différents avis émis par l'autorité environnementale aux projets avoisinants le site. La recherche s'est centrée sur les avis établis depuis 2023 et sur les projets les plus proches géographiquement :

-08/2023_Saint Marcel: Extension du site de Framatome située à 1.5 km à l'Est du site

Au vu de la nature du projet, il n'est susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet ESKA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une évaluation des impacts est incluse dans l'annexe 8. La synthèse de l'évolution des impacts au \$4.8 conclut en l'absence d'impact supplémentaire pour les milieux: Biodiversité et milieux naturels, Sols/Eaux superficielles et souterraines, Air, Trafic et un impact négligeable pour: le paysage, le bruit et la consommation d'énergie.

L'analyse des risques détaillée a permis de mettre en évidence qu'aucun accident ne génère d'effets en dehors du site. Ainsi, aucun accident majeur n'a été identifié.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La synthèse des mesures prises est présentée au \$4.8 de l'annexe 8.

Paysage: Présence d'une haie et d'un mur autour du site/Couleurs et dimension du bâtiment en harmonie avec le bâti existant

Biodiversité et milieux naturels: Remplacement intégrale des potentiels habitats détruits lors de l'aménagement (haie, thuyas, pelouse)

Sols/Eaux superficielles et souterraines: Traitement des eaux pluviales correspondant aux MTD/ Limitation du débit de rejet avec bassin de rétention adapté/ bassin d'infiltration des eaux de toitures

Air: Système de traitement des poussières (cyclone, filtre à manches) correspondant aux MTD

Bruits et vibrations: Isolation acoustique des équipements les plus bruyants/ procédés en place dans des bâtiments fermes/ réglementation de la circulation sur site

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'analyse comparative des impacts par rapport à la dernière situation ayant fait l'objet d'une enquête publique (AP du 31/12/1985) est acceptable selon la note du 20/12/2021 relative aux modifications des ICPE.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Ballinger

Prénom

Christophe

Qualité du signataire

Directeur general

À Jouy aux Arches

Fait le

08-02-2025

/



Signature du (des) demandeur(s)